

	Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique – Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique	Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique – Code de l'environnement
Savoir qu'une enquête ou consultation a lieu	<p><u>- L'ouverture de l'enquête est indiquée au moyen:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une publication sur le site internet des services de l'État dans le département de la Somme (https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement – aménagement et expropriations) ; - de publications dans deux journaux départementaux, voire nationaux, 8 jours avant l'ouverture de l'enquête, puis dans les 8 premiers jours suivant le début de l'enquête ; - d'un affichage 8 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête dans la ou les mairies d'implantation du projet ; 	<p><u>- L'ouverture de l'enquête est indiquée au moyen:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une publication sur le site internet des services de l'État dans le département de la Somme (https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement – aménagement et expropriations) ; - de publications dans deux journaux départementaux, voire nationaux, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête, puis dans les 8 premiers jours suivant le début de l'enquête ; - d'un affichage 15 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête dans la ou les mairies d'implantation du projet ; - d'un affichage sur les lieux du projet envisagé 15 jours au moins avant l'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête.
Prendre connaissance du dossier et obtenir des renseignements	<p><u>Pendant toute la durée de l'enquête les pièces du dossier sont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déposées à la ou les mairies d'implantation du projet et consultables aux heures d'ouvertures de celles-ci; - publiées sur le site internet des services de l'État dans le département de la Somme (https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement – rubrique aménagement et expropriations) ; <p><u>Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - auprès de l'expropriant, aux coordonnées indiquées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique; - auprès du commissaire enquêteur qui réalise des permanences dans la ou les mairies d'implantation du projet pendant toute la durée de l'enquête. 	<p><u>Pendant toute la durée de l'enquête les pièces du dossier sont:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déposées à la ou les mairies d'implantation du projet et consultables aux heures d'ouvertures de celles-ci; - publiées sur le site internet des services de l'État dans le département de la Somme (https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement – rubrique aménagement et expropriations) ; - accessibles depuis un poste informatique à la Préfecture de la Somme , ainsi qu'à la ou les sous-préfectures du département concernées; <p><u>Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - auprès de l'expropriant, aux coordonnées indiquées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique; - auprès du commissaire enquêteur qui réalise des permanences dans la ou les mairies d'implantation du projet pendant toute la durée de l'enquête.
Formuler des observations	<p><u>Les observations peuvent être formulées:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au(x) registre(s) déposé(s) à la ou les mairies d'implantation du projet ; - par courrier <u>adressé</u> au commissaire enquêteur à la mairie siège de l'enquête ; 	<p><u>Les observations peuvent être formulées:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au(x) registre(s) déposé(s) à la ou les mairies d'implantation du projet; - par courrier <u>adressé</u> au commissaire enquêteur à la mairie siège de l'enquête ; - à l'adresse mail suivante: pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr